Ministère des Finances

2007-05043/

Communiqué

Diffusion immédiate

Ottawa, le 19 juin 2007
2007-047

Le nouveau gouvernement du Canada va de l'avant en vue de créer un avantage canadien sur les marchés de capitaux

L'honorable Jim Flaherty, ministre des Finances, a rendu publique la déclaration suivante aujourd'hui à l'issue de sa rencontre avec les ministres provinciaux et territoriaux responsables de la réglementation des valeurs mobilières :

« La réunion a été productive, nous avons eu de bons échanges et j'ai insisté sur l'importance de créer un avantage canadien sur les marchés de capitaux mondiaux. Les objectifs consistent à offrir aux entreprises de toutes les tailles un meilleur accès aux capitaux à des coûts plus concurrentiels, à donner aux investisseurs un plus grand choix et à créer davantage d'emplois pour les Canadiens.

En particulier, j'ai fait ressortir les progrès réalisés par le nouveau gouvernement du Canada depuis la publication, plus tôt cette année, de notre plan visant les marchés de capitaux. Il s'agit notamment des mesures suivantes :

- la nomination d'un expert-conseil principal auprès de la Gendarmerie royale du Canada, M. Nick Le Pan, pour intensifier la lutte contre la criminalité en col blanc;
- le dépôt de modifications à nos lois sur la faillite et l'insolvabilité en vue d'améliorer la protection des contrats financiers, y compris les instruments dérivés;
- des consultations auprès des commissions provinciales des valeurs mobilières au sujet du projet de règlement concernant les billets à capital protégé émis par les banques;
- la rédaction d'un document, qui sera publié cette semaine, en vue d'harmoniser les lois fédérales avec les lois provinciales et territoriales sur le transfert des valeurs mobilières;
- la direction de discussions avec le secrétaire au Trésor des États-Unis, les autres ministres des Finances du G7 et les principaux pays partenaires en matière de libre-échange des valeurs mobilières.

Nous avons également examiné les progrès réalisés par les provinces, les territoires et les autorités canadiennes en valeurs mobilières pour ce qui est d'harmoniser et de rationaliser la réglementation dans ce secteur. Tous les ministres ont convenu qu'il s'agit là d'étapes constructives qui permettront d'abaisser les barrières réglementaires et de réduire les coûts pour les émetteurs et les investisseurs.

L'obtention de cet avantage nécessite un engagement commun à rehausser l'efficacité, le contenu et la structure de la réglementation des valeurs mobilières, particulièrement en améliorant l'application de la loi et en favorisant une réglementation proportionnée et fondée davantage sur des principes.

Pour atteindre cet objectif, parallèlement aux efforts actuels visant à rationaliser et à harmoniser la réglementation des valeurs mobilières, le gouvernement du Canada mettra sur pied un groupe d'experts indépendants chargé de donner des avis sur :

1. les résultats, les principes et les mesures de rendement qui encadreront le mieux la réglementation des valeurs mobilières et la recherche d'un avantage canadien sur les marchés de capitaux mondiaux;
2. le meilleur moyen pour le Canada de promouvoir et de faire progresser une réglementation proportionnée et fondée davantage sur des principes, à partir des lois harmonisées existantes et des instruments de réglementation nationaux et multilatéraux;
3. la façon dont ces progrès pourraient faciliter une meilleure coordination des activités d'application de la loi et être renforcés par ce fait même;
4. la manière d'instaurer cette approche de réglementation grâce à un système de passeport ou de la faire progresser au moyen d'une loi commune sur les valeurs mobilières et d'un organisme commun de réglementation des valeurs mobilières;
5. le cheminement de transition, y compris les principales étapes et les principaux échéanciers, que les provinces et les territoires participants pourraient adopter pour apporter les changements proposés au contenu, à la structure et à l'application de la réglementation.

Toutes les provinces et tous les territoires sont invités à participer à cet effort de collaboration, notamment en suggérant des membres pour le groupe d'experts et en formulant des commentaires à leur intention pendant l'exécution de leurs travaux. Le groupe remettra au ministre des Finances et aux ministres responsables de la réglementation des valeurs mobilières, d'ici décembre 2007, un rapport provisoire qui portera sur les trois premiers points. Il soumettra ensuite un rapport final avant la fin de mars 2008. Ce groupe fournira des commentaires précieux à tous les gouvernements sur les moyens de progresser ensemble.

Dans les semaines et les mois à venir, je poursuivrai mes discussions avec mes collègues des provinces et des territoires sur les moyens de faire avancer ce dossier. »

Pour plus de renseignements, les médias peuvent communiquer avec :

Chisholm Pothier
Attaché de presse
Cabinet du ministre des Finances
613-996-7861

David Gamble
Relations avec les médias
Ministère des Finances
613-996-8080

www.fin.gc.ca

Si vous désirez recevoir un courriel vous avisant automatiquement à chaque émission d'un communiqué de presse, veuillez visiter le site Web du ministère des Finances à l'adresse suivante : www.fin.gc.ca/scripts/register_f.asp.